




DAAJ/CB

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20211120-21_3374-AR

ARRÊTÉ N°21-3374

RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 03 Juillet 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°20-2338 du 03 août 2020, transmis en Sous-préfecture le 04 août 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur François EHLINGER, Conseiller municipal,

Considérant la volonté de **Monsieur François EHLINGER**, Conseiller municipal pour la Ville de Saintes, de ne plus avoir de délégation de fonction et de signature,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°20-2338 du 03 août 2020 susvisé est abrogé afin de retirer les délégations consenties à **Monsieur François EHLINGER** à compter de la publicité du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète et au comptable public assignataire du Centre de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély.

Il fera l'objet d'un affichage et d'une publication au registre des arrêtés ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Un exemplaire de cet arrêté sera en outre notifié à l'intéressé, pour information.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Ville et le comptable public assignataire du Centre de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **22 NOV. 2021**
et de sa publication le **22 NOV. 2021**

Fait à Saintes, le **20 NOV. 2021**

Le Maire,



Bruno DRAPRON